

Le coin des écoliers

Le mardi 6 mai, nous avons reçu la visite de deux gendarmes. A l'aide de photos, ils nous ont expliqué la signification des panneaux routiers. Les formes triangulaires veulent dire qu'il y a un danger. Les panneaux ronds avec un contour rouge sont des panneaux d'interdiction. S'ils sont bleus, c'est une obligation. Par exemple pour les piétons qui doivent prendre un chemin réservé pour eux.

Ensuite nous sommes allés à la place rose où ils avaient préparé un parcours à effectuer en vélo. Un après l'autre, nous sommes passés par les différents ateliers. C'était difficile. Surtout l'exercice où il fallait prendre avec la main droite la balle posée sur un tonneau puis la déposer sur un autre tonneau avec la main gauche.

Nous nous sommes bien amusés et nous avons appris beaucoup de choses grâce à Eric et Alain que nous voulons remercier.

La classe du CM1/CM2



Une sortie en Allemagne

Les CM2 de l'école de Grandfontaine ont fait une sortie en Allemagne le vendredi 6 juin 2014.

Les élèves de la classe de CM2 de Grandfontaine sont allés dans un écomusée allemand (Gutach). Ils ont découvert comment vivaient les paysans allemands au 17^{ème} et 18^{ème} siècle.

Quand ils sont arrivés sur place, ils ont eu un guide qui leur a fait visiter des fermes. Amandine commente: «J'ai beaucoup aimé. C'était très instructif.» Peu après, ils ont participé à une chasse au trésor. Le but de la chasse était de restituer au fermier et à la fermière les objets de valeur qui leur avaient été volés. Des sacs contenant des indices étaient posés ou accrochés dans plusieurs fermes. En groupe, les élèves devaient en retrouver le plus possible. Lauryne s'exclame « C'était bien et j'ai surtout apprécié le jeu de piste. » Laly ajoute : « J'ai adoré le jeu de piste . » Nina confirme.

Après cette belle matinée, ils ont profité d'une pause déjeuner bien méritée ! Ensuite, ils se sont amusés sur l'aire de jeux. Puis, ils ont acheté des glaces à une glacière allemande, ce qui les a obligés à parler sa langue.

En conclusion, c'était une agréable journée ensoleillée, divertissante et instructive.



Incivilités et Civisme

La vitesse de circulation des automobiles est un véritable problème à GRANDFONTAINE.

Nous espérons qu'il est inutile de rappeler que nous sommes dans un village...
Ce qui signifie qu'il est potentiellement possible de rencontrer des personnes, enfants ou animaux dans nos rues.

Malheureusement, force est de constater certains comportements qui peuvent quelquefois être qualifiés de dangereux par rapport à la vitesse des véhicules.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre bonne note de cette constatation et d'adapter votre vitesse dès l'entrée du village.

Patricia,
conseillère municipale et maman de 3 enfants

Déjections canines

Dans les précédentes éditions, nous avons déjà fait appel au civisme de chacun en demandant aux propriétaires de chiens de ramasser les déjections de leurs animaux.

Certain(e)s persistent et ne font aucun effort. Pire, ils ne respectent même pas le travail de nettoyage et d'embellissement du monument aux morts.

Nous vous rappelons que le tarif de la contravention est de 135 EUR.



Déviation Minières-Col du Donon

**Merci de ne pas déplacer les panneaux de signalisation mis en place, afin de laisser la déviation indiquée dans le sens que nous avons défini par arrêté municipal.
C'est une question de sécurité !**

QUAND LE PASSÉ REMONTE A LA SURFACE

Dans le courant du mois de mars, un effondrement de terrain s'est produit aux Minières. Il aurait -semble-t-il- été provoqué par l'affaissement d'une galerie de mine peu de temps après l'exécution de travaux effectués au brise-roche dans les environs. Est-ce la raison, on peut le supposer, mais cet effondrement s'est concrétisé d'une part par un bel entonnoir de 4 à 5 mètres de diamètre profond de 2 à 3 m. qui a englouti une partie d'un stock de bois rangé à cet endroit, et d'autre part, par l'écoulement d'une eau fortement teintée par les oxydes de fer qui laissa des traces sur la route et dans la rivière.

Cet effondrement qui n'a pas inquiété outre mesure les services compétents n'est pas une première. Pour s'en convaincre, il suffit de parcourir la tête Mathis – véritable gryère sous-terrain – pour rencontrer soit des entonnoirs, soit des trous dont-il vaut mieux d'ailleurs s'éloigner. Ceci étant, ce petit fait divers donne l'occasion d'apporter quelques compléments historiques.

En effet, l'effondrement s'est produit juste en bordure de l'ancien dépôt d'ordures correspondant au quartier dit des "anciens travaux", à deux pas de la "Descenderie de l'Engin". C'est là qu'une machine (l'exhaure) avait été installée pour pomper les eaux d'infiltration qui risquaient de noyer les galeries ; elle était actionnée par une roue à aubes, à gauche de la route, dans le ruisseau probablement canalisé.

Observez à ce sujet l'extrait de la planche n° 6 d'un ancien cadastre ; elle vaudra mieux qu'une grande explication mais vous remarquerez la présence d'un banc de triage avec un local pour les mineurs dont il serait intéressant de retrouver les vestiges. Par ailleurs, sur le deuxième plan vous noterez l'existence d'une galerie dite "de la chapelle". Cette appellation peut s'expliquer par un document datant du 11 juin 1757 dans lequel il est écrit qu'il y avait «..... **le pré Michel avec une ferme sise au-dessus de la grande fontaine et où il y a eu anciennement une église....** ». Un second document se réfère au mémoire d'un avocat de Nancy dénommé Fachot, qui décrivit sa visite en 1784 à plus de 400 toises sous terre (environ 800 mètres). Il s'agissait d'une grotte avec un lac où l'on y aurait donné des dîners !... Mais ce mémoire a été contesté ensuite par d'autres visiteurs qui citaient une vaste cavité, grande comme une cathédrale avec

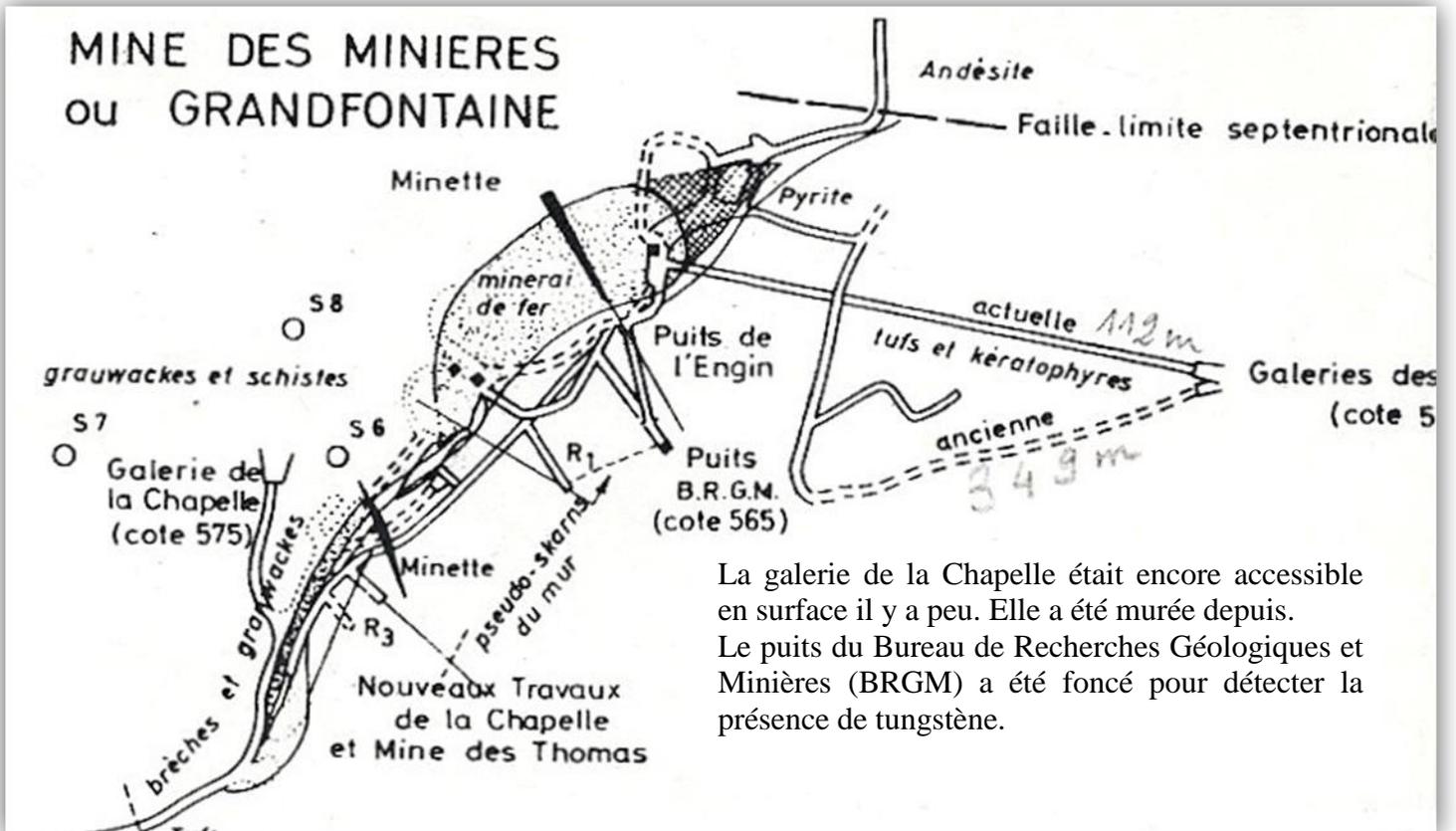


des stalactites et qui aurait – par analogie – pu être comparée à une chapelle d'où partait la chanson lugubre des mineurs....

Bref, avec ces deux exemples j'ai voulu faire sentir combien l'histoire des Mines et Forges de Framont-Grandfontaine était passionnante. Plus de six siècles d'exploitation, ça n'est pas commun – c'est même exceptionnel. Raison pour laquelle nous ne devons pas négliger cette richesse. Comme les vestiges des fortifications de la première guerre, le passé industriel minier peut constituer un patrimoine, un atout communal. Faisons les fructifier – sans trop tarder.

Paul Loison.







Animaux errants : les principales dispositions du code rural

Article L 211-19-1

(inséré par Ordonnance n° 2006-1224 du 5 octobre 2006 art. 1 Journal Officiel du 6 octobre 2006)

Il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques et les animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité.

Article L 211-20

Modifié par [LOI n°2008-582 du 20 juin 2008 - art. 12](#)

Lorsque des animaux errants sans détenteur, ou dont le détenteur refuse de se faire connaître, sont trouvés pacageant sur des terrains appartenant à autrui, sur les accotements ou dépendances des routes, canaux, chemins ou sur des terrains communaux, le propriétaire lésé, ou son représentant, a le droit de les conduire ou de les faire conduire immédiatement au lieu de dépôt désigné par l'autorité municipale.

Le maire donne avis au propriétaire ou au détenteur des animaux des dispositions mises en œuvre.

Si les animaux ne sont pas réclamés, ils sont considérés comme abandonnés et le maire fait procéder soit à leur euthanasie, soit à leur vente conformément aux dispositions de [l'article L. 211-1](#), soit à leur cession, à titre gratuit, à une fondation ou à une association de protection animale reconnue d'utilité publique ou déclarée. Les frais résultant de l'ensemble des mesures prises sont mis à la charge du propriétaire ou du détenteur des animaux.

Si le propriétaire ou le détenteur des animaux demeure inconnu, le maire autorise le gestionnaire du lieu de dépôt à prendre l'une des mesures énumérées ci-dessus.

De nombreuses plaintes ont été faites concernant la prolifération des chats. Nous demandons aux propriétaires de ces animaux de rester maître de la situation. Si le fléau persiste, nous nous verrons contraints d'appliquer l'une de ces mesures.

L'accès aux déchèteries du Select'om

Le Select'Om modernise le fonctionnement de ses déchèteries et met en place un système de **contrôle d'accès**. A partir du 1er septembre 2014, l'entrée aux huit déchèteries du Select'om se fera à l'aide d'un **badge**. L'accès restera gratuit pour les 24 premières entrées pour les particuliers.

Obtenir son badge

1. Remplir le formulaire de demande d'attribution de badge reçu dans votre boîte aux lettres ou à télécharger en format pdf sur le site du Select'om
2. Joindre les pièces justificatives demandées. (Justificatif de domicile (de moins de 3 mois, facture de gaz ou d'électricité, copie **intégrale** de la taxe d'habitation ou copie du bail)
3. Retourner l'ensemble de ces documents au **Select'Om à Molsheim par courrier ou à la mairie de GRANDFONTAINE**.

Votre badge vous sera alors envoyé par courrier



INFOS MAIRIE

Mairie de Grandfontaine

Tél. : 03 88 97 20 09

site : www.grandfontaine-donon.fr - courriel : mairie.grandfontaine@wanadoo.fr



■ Ouverture de la mairie :

Lundi de 8h à 12h et de 13h à 19h

Mercredi de 8h à 12h

Vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h

**Fermeture de la mairie :
Du lundi 28 juillet au vendredi
08 août 2014 inclus**

Permanence des élus le lundi soir de 17h à 19h



Validité de la carte nationale d'identité portée à 15 ans pour les majeurs à compter du 1er janvier 2014

À compter du 1er janvier 2014, la durée de validité des cartes nationales d'identité (CNI) délivrées aux personnes majeures passera de 10 à 15 ans. Attention, cette prolongation ne concernera pas les CNI délivrées aux mineurs qui resteront toujours valables 10 ans. Un décret vient en effet d'être publié en ce sens au Journal Officiel du vendredi 20 décembre 2013.

Cet allongement de 5 ans concernera à la fois :

- les nouvelles CNI délivrées à partir du 1er janvier 2014,
- les CNI délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013.

Pour les CNI délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, cette prolongation de 5 ans n'impliquera aucune démarche particulière de la part des usagers, la date de validité inscrite sur le titre n'étant pas modifiée.

Pour chaque pays acceptant la carte nationale d'identité comme document de voyage, le ministère de l'intérieur propose [une fiche d'information traduite](#). (disponible en mairie)

Consultez notre site internet sur le www.grandfontaine-donon.fr

Vous y trouverez tous les journaux municipaux en format pdf, les comptes-rendus du conseil municipal de GRANDFONTAINE ainsi que diverses informations sur la commune et les manifestations environnantes !

Pendant la durée des travaux, un point sur la circulation sera actualisé dès que possible.

RECRUTEMENT

La commune de GRANDFONTAINE souhaite recruter un contrat aidé pour une année. Si vous êtes à la recherche d'un poste et que vous rentrez dans le cadre d'un contrat aidé (- de 25 ans pour les contrats CAE ou en situation précaire pour un contrat CUI), merci d'adresser votre CV ainsi qu'une lettre de motivation à la mairie.

Le Théâtre Multicolore



Après une année d'écriture et une année de mise en scène et répétitions tous les mardis soirs, le Théâtre Multicolore présente sa nouvelle pièce à la salle des fêtes de Grandfontaine :

"Viens miauler dans ma Télé"

***les vendredi 27 et samedi 28 juin à 20h30 et le dimanche 29 juin à 15h30
à la salle des fêtes de Grandfontaine.***

Bienvenue sur la chaîne de télé "Vidéo cœur" qui vous proposera une émission pilote de Télé-Réalité, à découvrir avec toutes les indiscretions et les surprises réservées par nos candidates. Celles-ci auront pour mission de séduire un jeune célibataire. Il faut préciser que riche et beau, ce jeune Apollon n'aime que les femmes mûres, voire très mûres. On les appelle plus communément les "cougars". Ne manquez pas ce spectacle qui vous donnera rendez-vous avec le rire surtout. La démarche de la troupe est rare puisque les créations sont totalement collectives et que l'entrée est libre avec un plateau.

Contact : Nanou au 03 88 97 23 21 ou nanou.parent@laposte.net

Calendrier des manifestations

**Vendredi 27, samedi 28 juin à 20h30
et dimanche 29 juin à 15h30**

Théâtre Multicolore à la salle des fêtes

Samedi 28 juin

Fête de l'école à Schirmeck

Dimanche 13 juillet à 19h

Fête Nationale – Dépôt de gerbe au monument aux morts

Du 15 au 17 août

Exposition sur la Grande Guerre organisée par "Patrimoine et Traditions" à la salle des fêtes

Dimanche 17 août à 10h

Commémoration du centenaire de la Grande Guerre au Donon

Dimanche 21 septembre

Journée du patrimoine

Vendredi 3 octobre

Passage du rallye WRC

Vendredi 10 octobre à 20h

Réunion publique à la salle des fêtes

Lundi 10 novembre à 19h

Armistice 1914-1918 – Cérémonie au monument aux morts

Dimanche 30 novembre à 12h

Fête de Noël des aînés

Photos : Bernard Gewinner
Paul Loison
Ecole de Grandfontaine